



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

# Priorités Budget 2011





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Les priorités



En 2011, les cinq missions relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales disposeront de 24 milliards d'euros et d'un plafond d'emplois de 282 755 ETPT. Le ministère de l'intérieur participera à la réduction de l'emploi public à hauteur de 1597 suppressions d'emplois.

Ces moyens humains et financiers sont en cohérence avec la réforme de l'Etat voulue par le Président de la République et le Premier ministre, en matière de maîtrise des dépenses publiques et de modernisation de notre organisation administrative décidée dans le cadre de la nouvelle programmation pluriannuelle 2011-2013.

Au-delà de ces engagements, ce budget est aussi et surtout un instrument au service de 5 priorités d'action :

- assurer la sécurité partout et pour tous
- renforcer la capacité du ministère à piloter la gestion de crise
- accompagner la réforme territoriale de l'Etat
- associer les collectivités territoriales à la maîtrise des dépenses publiques tout en renforçant la solidarité entre les territoires
- conforter le nouvel élan en outre-mer



# Les chiffres clés du budget 2011

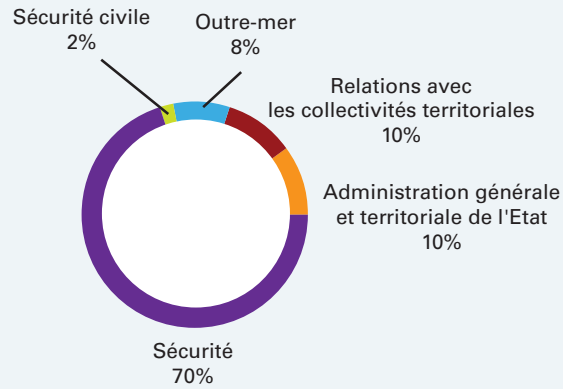
Un budget de 24 Md€



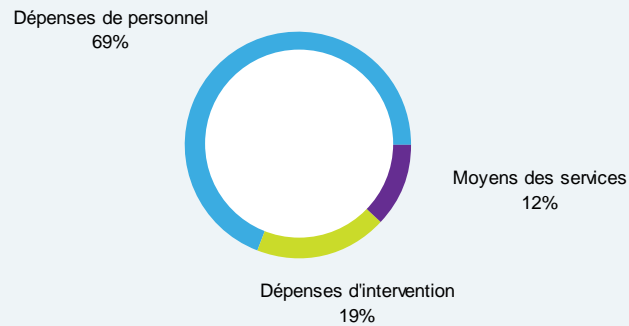
	Autorisations d'engagements en Md€	Crédits de paiement en Md€
Sécurité	16,82	16,82
Administration générale et territoriale de l'Etat	2,57	2,45
Sécurité civile	0,46	0,43
Relations avec les collectivités territoriales	2,56	2,51
Outre mer	2,16	1,98
Total	24,56	24,19

# Un budget réparti entre 5 missions

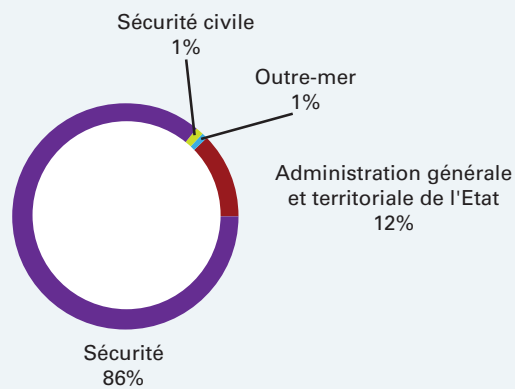
## REPARTITION DES CREDITS (CP) PAR MISSION



## REPARTITION DES CREDITS (CP) PAR NATURE



## REPARTITION DES EMPLOIS PAR MISSION





# Les cinq missions du budget du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales



## SECURITE

### Les crédits :

- 16,82 milliards d'euros en 2011

### Les objectifs :

- mettre en œuvre des plans opérationnels ciblés contre les phénomènes délinquants les plus inquiétants : lutte contre les bandes violentes et le hooliganisme, l'économie souterraine, la violence en milieu scolaire, les cambriolages ; plan de sécurisation des transports en commun ; opérations « tranquillité seniors »
- adapter les forces de sécurité aux évolutions de la délinquance avec le déploiement de la police d'agglomération à Lille, Lyon, Marseille et le renforcement de l'Etat dans les quartiers les plus sensibles
- poursuivre la modernisation des moyens techniques des forces de sécurité et la généralisation du recours à la police technique et scientifique
- poursuivre la lutte contre l'insécurité routière avec trois priorités : les deux-roues motorisés, la conduite après usage de stupéfiants et les vitesses excessives

- développer les complémentarités opérationnelles entre la gendarmerie et la police
- organiser et développer les partenariats avec les autres acteurs de la sécurité, et notamment les polices municipales et les acteurs du secteur privé

moyens des services  
2,2 Mds€



dépenses de personnel  
14,6 Mds€







## ADMINISTRATION GENERALE ET TERRITORIALE DE L'ETAT

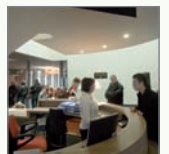
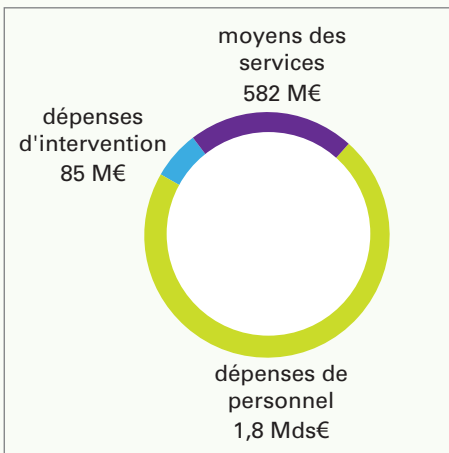
### Les crédits :

- 2,45 milliards d'euros

### Les objectifs :

- achever la réforme du réseau territorial de l'Etat avec la réorganisation de services déconcentrés dans les 4 départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon selon des modalités proches de celles adoptées en métropole, tout en tenant compte des situations locales, et consolider la réorganisation conduite en métropole
- optimiser les fonctions supports tant en administration centrale que dans les services déconcentrés
- améliorer et sécuriser les conditions de délivrance des titres avec les passeports biométriques, le système d'immatriculation à vie des véhicules et, préparer, en ce sens, les réformes de la délivrance des cartes nationales d'identité et des permis de conduire
- poursuivre les efforts de simplification des démarches administratives des citoyens, des entreprises et des collectivités territoriales
- améliorer la qualité des services rendus par la réduction des délais, le développement des démarches en ligne et l'amélioration de l'accueil

Le programme des interventions territoriales de l'État (PITE – 162) est un outil budgétaire souple et innovant créé en 2006 pour la conduite de plans territoriaux complexes marqués par une forte dimension interministérielle. Rassemblant l'ensemble des crédits ministériels sur un programme unique, il permet ainsi à l'État, sous l'autorité des préfets de région, de disposer d'un levier d'action efficace, évolutif et adaptable aux contraintes de mise en œuvre de quatre politiques publiques : le plan « Chlordécone » aux Antilles, le programme exceptionnel d'investissements en faveur de la Corse, le plan de valorisation et de réhabilitation du Marais Poitevin et le plan de lutte contre les pollutions des eaux en Bretagne.





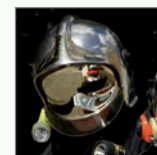
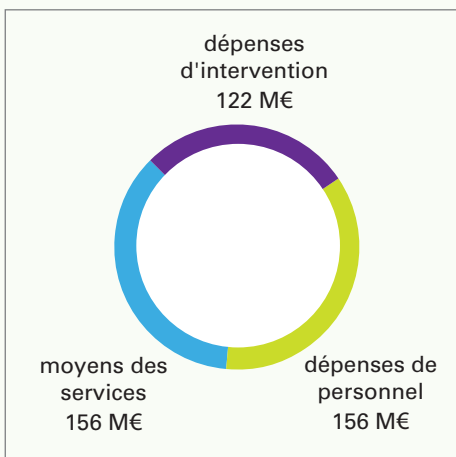
## SECURITE CIVILE

### Les crédits :

- 434 millions d'euros en 2011

### Les objectifs :

- poursuivre le programme de préparation à la lutte contre la menace « Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, Explosive » (NRBCE)
- améliorer l'anticipation et la préparation de la gestion des crises, avec notamment la rénovation du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) et le déploiement de l'infrastructure nationale partagée des transmissions ANTARES vers l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours (SDSIS) et de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP)
- engager le plan de sécurisation du service du déminage
- optimiser la maintenance des aéronefs et l'implantation des bases des flottes d'hélicoptères en lien avec la gendarmerie nationale





## RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Les crédits :

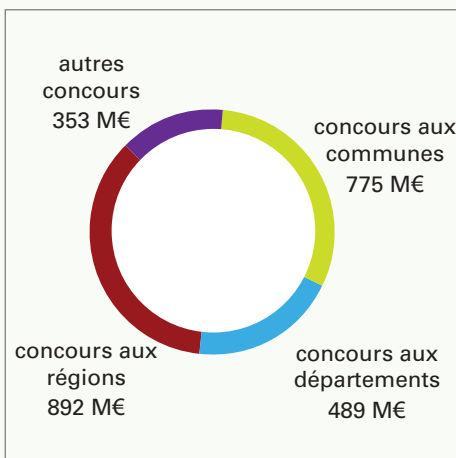
- 2,51 milliards d'euros

### Les objectifs :

- maintenir en valeur l'enveloppe des concours financiers de l'Etat, reconduite à hauteur de 50,447 Mds€, hors fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, soit 60% de l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités territoriales, qui devrait s'élever en 2011 à près de 98 Md€
- maîtriser la dépense locale tout en renforçant la solidarité entre les territoires, en associant les collectivités territoriales à la maîtrise des finances publiques, dans un contexte où les dépenses des collectivités ont progressé plus rapidement que ne peut l'expliquer la seule décentralisation
- maintenir l'effort de péréquation, avec pour les communes une augmentation de 77 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, le maintien de la dotation de développement urbain, ainsi que 50 M€ supplémentaires pour la dotation de solidarité rurale. Les départements et les régions connaîtront également une augmentation

des crédits dédiés à la péréquation. La part de la péréquation au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF) continuera d'augmenter

- simplifier le soutien aux projets des communes et groupements de communes en fusionnant la dotation de développement rural (DDR) et la dotation globale d'équipement des communes (DGE) au sein de la dotation d'équipement des territoires ruraux







## OUTRE-MER

### Les crédits :

- 1,98 milliards d'euros en 2011

### Les objectifs et les réformes :

- mettre en place les moyens et dispositifs nouveaux en faveur d'un développement endogène des territoires, dans le cadre en particulier des mesures actées par le Conseil interministériel de l'Outre-mer de novembre 2009,
- renforcer la compétitivité et promouvoir l'emploi outre-mer, notamment par la création des zones franches d'activité et la définition de nouvelles modalités d'exonération de charges sociales patronales ciblées sur les petits salaires, les très petites entreprises (TPE) et les secteurs prioritaires,
- répondre aux attentes de nos concitoyens ultramarins concernant leur vie quotidienne, dans les domaines du logement (avec la réhabilitation de l'habitat insalubre et l'amélioration de l'offre de logement social), de la continuité territoriale et de la formation professionnelle,
- doubler d'ici fin 2013 la capacité d'accueil du service militaire adapté (SMA) afin de faciliter l'insertion des jeunes.»

